

N° 118



***Le Courrier de
Luzancy***
Automne 2021–Hiver 2022



Un beau sapin

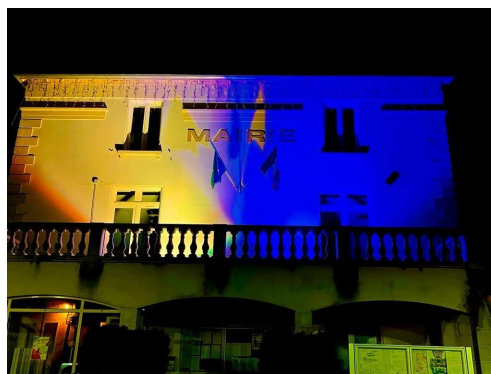
Sommaire

Edito du maire	P3	Urbanisme	P31
Conseils municipaux	P4 à P9	Recensement à Luzancy	P32
Bilan 2021 et projet 2022	P10 à P11	Assistantes maternelles	P33
Travaux dans la commune	P12	Etat civil	P33
Cérémonie du 11 novembre	P13	Renseignements et adresses utiles	P34 à P35
Chansons à réactions	P14 à P15	Publicités	P36
Byg Pep	P16 à P17		
Noël à Luzancy	P18		
Colis des anciens	P19		
Noël des enfants	P20		
Concours des Illuminations	P21 à P23		
Assemblée Générale Comité des Fêtes	P23		
Jeux	P24 à P25		
Recettes	P26 à P27		
A vos agendas	P28		
Bibliothèque	P29		
Présentation de la société F.C.D.S.B	P30		
Jours de collecte	P30		
Inscriptions en maternelles	P31		

Une nouveauté le journal est en ligne sur
notre site internet :
<https://luzancy.fr>



SOLIDARITE UKRAINE



Edito du Maire



Chères Luzancéennes, chers Luzancéens,

En ces premiers mois de 2022, le spectre de la pandémie semble s'estomper peu à peu et cède la place à d'autres préoccupations, elles aussi, mondiales. Le conflit opposant la Russie et l'Ukraine plonge la communauté internationale dans l'inquiétude. Mes pensées vont, sans aucune once de politique, vers les familles Ukrainiennes, que nous tentons d'aider comme nous le pouvons localement et en coopération avec les communes voisines.

Dans cette nouvelle édition de notre journal, nous reviendrons sur la période de Noël et sur les projets de 2021 et ceux à venir pour 2022. À l'heure où je rédige cet édit, le boulodrome du parc, refait à neuf, attend les premiers joueurs de pétanque. 2022 sera également une année importante pour divers projets que nous ne manquerons pas de vous présenter dans les prochaines éditions de ce journal.

Beaucoup de travail et d'idées à concrétiser au sein d'une équipe solidaire et volontaire que je ne remercie jamais assez des adjoints et conseillers à tous les agents municipaux qui font preuve d'un très grand professionnalisme et d'une disponibilité sans faille et ce, toujours avec le sourire. Un grand merci à eux.

Enfin, je souhaite la bienvenue aux membres du nouveau bureau du Comité des Fêtes qui depuis des années se démène dans la bonne humeur pour vous divertir. N'hésitez pas à rejoindre leurs rangs et à proposer vos idées.

Le printemps arrive, profitez-en pour aller respirer les doux parfums des premières fleurs, luxe que cette année nous pouvons nous permettre de faire...sans masque .

Le Maire, Gautier SAUVAGE

Compte rendu du Conseil Municipal

Le seize Décembre deux mille vingt et un à vingt heures et huit minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Luzancy, sous la présidence de Monsieur Gautier SAUVAGE, Maire ;

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES MRS Nicolas DERRIEN premier Adjoint, Laurence HERAULT deuxième Adjoint, Jocelyn BEAUVOIS troisième Adjoint, Joëlle CANINI quatrième Adjoint, Manuel DA FONSECA PEREIRA, Patrice URBAIN, Eric DAVOUST, Philippe VUILLEMIN.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES MRS Alain CHARLET donnant pouvoir à Nicolas DERRIEN, Vicky GIRAUD donnant pouvoir à Patrice URBAIN, Ludvine KALUZNY donnant pouvoir à Laurence HERAULT, Jérémy COUDERC, Fanny QUENTIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence HERAULT.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du cinq Octobre. En l'absence d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour en premier point la demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). En l'absence d'objection, le point est ajouté en premier à l'ordre du jour.

1/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux).

Vu les articles L.2334-32 et suivants le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget 2021,

Monsieur le Maire propose les projets de :

- Achat de trois défibrillateurs afin d'équiper l'école, la bibliothèque et la mairie de Luzancy.
- Achat d'un outil de désherbage mécanique tracté pour le désherbage des cimetières.
- La construction d'un ossuaire au sein de l'ancien cimetière.

Ces projets sont éligibles à l'obtention d'une subvention au titre de la DETR.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Coût des défibrillateurs : 6 000€ HT
- Coût outils de désherbage : 1 032€ HT
- Coût construction ossuaire : 7 777.33€ HT

Coût total : 14 809.33€

DETR : de 20% à 80% du montant HT des projets.

Autofinancement communal du reste par fonds propres ou par emprunt.

L'échéancier de ce projet sera le suivant :

L'ensemble des projets est prévu pour le premier semestre 2022, selon le bon déroulement des procédures administratives et techniques.

Le dossier comprend :

- L'imprimé de la demande de subvention au titre de la DETR
- La délibération
- La note explicative
- Le plan de financement
- Un échéancier prévisionnel de réalisation des travaux et des dépenses
- Une attestation de non-commencement de l'opération
- Un relevé d'identité bancaire original
- Le numéro de SIRET de la Collectivité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les trois projets et d'autoriser leurs réalisations
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une DETR de 80% du montant des travaux Hors Taxes
- D'autoriser pour le projet ACTES, le recours de la télétransmission des actes et la signature de la convention ACTES
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces projets

Compte rendu du Conseil Municipal

2/ INDEMNITÉS AUX AGENTS RECENSEURS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le recensement de population aura lieu du 20 Janvier au 19 Février 2022 avec une formation débutant le 11 Janvier 2022. Pour se faire, l'embauche de deux agents recenseurs que sont Monsieur Christian SEURON et Madame Agnès BEAUVOIS, est nécessaire, sous la coordination de Madame Laurence HERAULT. Compte tenu de la participation de l'INSEE, le Conseil Municipal décide, à 11 voix pour et une abstention, de verser aux agents recenseurs, l'intégralité de la somme versée par l'INSEE de DEUX MILLES DIX-SEPT EUROS (2 017€) nets auxquels le Conseil Municipal décide d'ajouter la somme de NEUFS CENT QUATRE-VINGTS TROIS EUROS (983€) soit MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500€).

3/ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE : CONVENTION DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES 2021.

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août pourtant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (dite « loi Ferrand ») ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L 5216-7 et L5215-27 ;

Vu la délibération n°2019-193 du 19 Décembre 2019 de la communauté approuvant la signature de la présente convention de gestion ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 la communauté exercera en lieu et place de ses communes membres la compétence « gestion d'eaux pluviales urbaines » sur l'intégralité du périmètre communautaire ;

Considérant que les délais pour la création d'un service communautaire pour la gestion d'eaux pluviales ne sont pas suffisants, et afin de donner le temps nécessaire à la communauté pour mettre en place une organisation pérenne, il est impératif d'assurer la continuité du service public ;

Considérant à cet égard que seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité, en accomplissant de manière temporaire au nom et pour le compte de la communauté les actes matériels nécessaires à l'exercice des compétences transférées ;

Considérant que l'article L5216-7-1 du CGCT prévoit que la communauté d'agglomération peut confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres Considérant qu'une telle convention peut ainsi être conclue entre la communauté et ses communes membres aux fins de leur confier, pour son compte, la gestion courante du service eaux pluviales urbaines relevant de ses attributions dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité :

- d'approuver la signature d'une convention relative à la gestion d'eaux pluviales urbaines avec la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4/ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE : MODIFICATION DES STATUTS ET DE SON ANNEXE.

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la Communauté de Communes du Pays Créçois

Compte rendu du Conseil Municipal

Vu les projets de statuts et annexe de la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Vu la délibération du conseil communautaire du 7 Octobre 2021 approuvant la modification des statuts et de son annexe

Propose de modifier les statuts tels qu'ils sont annexés

Propose de modifier l'annexe aux statuts tels qu'elle est annexée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux statuts et à son annexe.

5/ COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE.

Monsieur le Maire expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-369, fixant comme obligation au Président de chaque EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport d'activité 2020 présenté au conseil communautaire du 7 octobre 2021,

Après examen, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2020 de l'EPCI.

6/ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE : CONVENTION DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-32 ; L.2122-24 ; L.5211-9-2-1 ; L.2225-1 à L.2225-4 ; L.2122-27 et R. 2225-1 à 10 ;

Vu le décret n°2015-235 du 27 Février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 Décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017/039/CAB/SIDPC du 24 Février 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie de Seine et Marne ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine et Marne en date du 16 décembre 2016 portant avis favorable au Règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

Vu la compétence reconnue au maire en matière de défense extérieure contre l'incendie.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité :

D'approuver la convention de répartition financière pour le renouvellement ou le renforcement d'une canalisation d'Eau Potable desservant la consommation humaine et la Défense Extérieure Contre l'Incendie

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes référents

7/ NOMINATION D'UN REMPLACANT A MADAME HERAULT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON D'ENFANT LORS DE SES ABSENCES.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'élire le membre pouvant remplacer Madame HERAULT en cas d'absence pour relever les fonctions qu'elle occupe au sein du Conseil d'Administration de la Maison d'Enfant.

A été élue à l'unanimité par vote à mains levées Madame Joëlle CANINI.

Compte rendu du Conseil Municipal

8/ ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA FERTE SOUS JOUARRE

Monsieur le Maire indique qu'au vu du budget voté le 6 avril 2021 ; chapitre 65 autres charges de gestion courante compte 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé indique l'attribution de la subvention suivante :

Association des jeunes sapeurs-pompiers de la Ferté-sous-Jouarre : SIX CENTS euros (600 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au versement de la subvention mentionnée.

9/ ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT.

Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de la loi du 12 Juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/n°116 du 25 Octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 7 Septembre 2021

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLECT « est approuvé par délibération concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai

de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission »

Propose d'approuver le rapport de CLECT annexé à la présente délibération

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le présent rapport de la CLECT de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de brie du 7 Septembre 2021.

10/ ACHAT D'UN TABLEAU.

Monsieur le Maire propose :

Un tableau signé, huile sur toile, de Jean MASSÉ nommé « Une femme et un enfant » dimensions 54 x 73.5 centimètres pour une valeur de 3 500€ (trois mille cinq cents euros)

Le Conseil Municipal après délibération décide à 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention d'accepter l'œuvre et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'acquisition.

Séance levée à 21h12.

Compte rendu du Conseil Municipal

Le vingt-deux Février deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SAUVAGE Gautier Maire ;

ETAIENT PRESENTS : MMES MRS DERRIEN Nicolas premier Adjoint, HERAULT Laurence deuxième Adjoint, BEAUVOIS Jocelyn troisième Adjoint, CANINI Joëlle quatrième Adjoint, DA FONSECA Manuel, URBAIN Patrice, GIRAUD Vicky, COUDERC Jérémy, KALUZNY Ludvine, VUILLEMIN Philippe.

ETAIENT ABSENTS : M. Mmes DAVOUST Eric donnant pouvoir à Monsieur BEAUVOIS Jocelyn, CHARLET Alain donnant pouvoir à Monsieur DERRIEN Nicolas, QUENTIN Fanny.

SECRETAIRE DE SEANCE : CANINI Joëlle.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du seize décembre. L'absence d'observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1/ DEMANDE DE SUBVENTION FER (Fond d'Équipement Rural).

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la possibilité de déposer une demande de subvention auprès du Département de Seine et Marne au titre des Fonds d'équipement rural dans le cadre de l'achat de matériel pour les services techniques de la Commune.

Ces projets sont éligibles à l'obtention d'une subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER).

Le plan de financement de cette opération est le suivant

- Coût d'une plaque vibrante : 2 132€ HT
- Coût d'une découpeuse thermique : 1 459€ HT
- Coût d'une débroussailleuse : 1 057.50€ HT Coût d'une tronçonneuse : 682.50€ HT
- Coût d'un taille haie perche : 649.17€ HT Coût d'un souffleur dorsal : 707.50€ HT
- Coût d'un aspirateur à feuille 6 183.50€ HT
- Coût d'une auto-portée braquage zéro : 8 420.83€ HT Coût d'une tondeuse tractée : 1 636€ HT
- Coût d'une tarière foreuse : 557.50€ HT
- Coût débroussailleuse combi pro : 1 239.16€ HT
- Coût total : 24 724.66€ HT

FER : jusqu'à 50% des projets.

Autofinancement communal du reste par fonds propres ou par emprunts.

L'échéancier de ce projet sera la suivant :

L'ensemble des projets est prévu pour l'année 2022 selon le bon déroulement des procédures administratives et techniques.

Le dossier comprend :

- L'imprimé de demande de subvention au titre du FER
- La délibération
- La note explicative
- Le plan de financement
- Un échéancier prévisionnel de réalisation des travaux et des dépenses,
- Une attestation de non-commencement de l'opération,
- Un relevé d'identité bancaire original,
- Le numéro de SIRET de la Collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De valider les projets et d'autoriser leurs réalisations. D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus

De solliciter une subvention Fonds d'Équipements Rural de 50% du montant des travaux hors taxes

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

2/ APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE ET TERRITO- RIALE DE SEINE ET MARNE POUR L'ANNEE 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéas 2 et 25 ;

Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

Compte rendu du Conseil Municipal

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 18 octobre 2018 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées et non affiliées de leur département.

Que ces missions soient détaillées aux articles 23-I, 24 alinéas 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dû qu'avec la dû production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la signature de la convention unique pour l'année 2022 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document lié à la présente délibération. convention unique.

3/ DESIGNATION D'UN DELEGUE LOCAL AU CNAS

Le CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales), est un organisme de portée nationale qui a pour objet la gestion de l'action du personnel de la fonction publique territoriale et de leurs familles en proposant à ses bénéficiaires un large éventail de prestations (aides, prêts sociaux, vacances, chèques-réduction...).

Un délégué élu et désigné par le conseil municipal représentera la commune aux assemblées départementales du CNAS.

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité Monsieur Gautier SAUVAGE pour la durée de son mandat.

4/ EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION VIA LA CONVENTION SAFER POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, R.213-4 et suivants, R.211-1 et suivants et L.300-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Août 2020 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Luzancy,

Vu la délibération du 5 Octobre 2021 pour la mise en place d'une convention de veille foncière avec la SAFER.

Le Maire expose au Conseil que la SAFER a fait part en date du 23 Décembre 2021 de la vente d'un terrain cadastré E 537 en zone A du Plan Local d'Urbanisme d'une superficie de 1ha 66a 77ca, au prix de quinze mille euros (15 000.00€ TTC), terrain appartenant à SNC NAVATTEBAYLE – 8, Avenue Charles PEGUY à GUERMANTES 77

Après délibération, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de ne pas préempter le dit bien.

Séance levée à 20h32.

Bilan 2021...

Scolaire :

- Mise en place d'un arrêt de bus pour les enfants de Messy.
- Paiement en ligne de la cantine, (suppression paiement en espèces).

Informatique :

- Dématérialisation avec la trésorerie pour répondre aux normes actuelles.
- Numérisation de l'état civil.
- Audit RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*).

Animations :

- Mise en place de nouvelles illuminations pour Noël notamment pour les hameaux
- Décoration en fonction des saisons de la mairie.

Environnement :

- Mise en place Eco-Paturage.
- Village fleuri.

Travaux :

- Réfection et remplacement signalisation
- Réfection des marquages au sol sur nos routes communales.

Communication:

- Installation de La « boîte à idée ».

Ressource humaine:

- Recrutement de nouveaux agents.



...et projets 2022



Scolaire :

- création accès jardin terrain jouxtant le foyer rural pour les enfants.

Communication :

- Déploiement « Mesalertes.fr » (information par SMS ou par email).

Gestion des cimetières :

- Reprise des anciennes concessions afin de rendre nos cimetières plus respectueux et propice au recueillement.

Travaux :

- Mise en accessibilité du foyer et de l'école pour les personnes en situation de handicap suite à la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP).
- Réflexion et mise en place d'outils afin de rendre nos routes plus sûres.
- Aménagement d'équipements de sécurité sur nos routes communales.
- Mise aux normes de la sécurité incendie sur les bords de Marne.

Informatique :

- Mise en place des préconisations pour le RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*)
- Dématérialisation des demandes d'urbanisme

Animations :

- Restauration du boulodrome et du terrain de tennis
- Réhabilitation de l'ancien de terrain de handball en aire de jeux.

Travaux dans la commune

Pour la sécurité de tous, installation d'un miroir à l'intersection de la rue de Messy rue du 104eme et de la rue Jean Julien Massé.



Signalisation plus marquante, dans la rue des Jardinets



Aménagement de coussins berlinois :

Il y avait déjà des panneaux à 30 km/h, mais visiblement ce n'était pas suffisant pour réduire la vitesse de certains usagers. C'est pourquoi des travaux ont été réalisés rue du 104 régiment d'Infanterie avec l'installation de deux coussins berlinois, dans le but de limiter la vitesse des véhicules surtout à l'approche de l'école.

Il est important de rappeler que le stationnement en double file, sur les trottoirs, aux abords des croisements....., en résumé en dehors des places de stationnement est tout simplement INTERDIT. L'Article R417-11 du Code de la route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique. De fait, c'est verbalisable (amende de 135 euros pour les voitures).

De plus il augmente l'insécurité aux abords de l'école. En effet un enfant qui va traverser peut-être masqué par une voiture mal garée !!



De nombreuses places de stationnement sont disponibles place de Bercheny.

Aménagement au niveau du pont du Saussoy :

Sous ce pont nous avons d'important soucis d'écoulement des eaux de pluie .

Des travaux sont prévus et ont déjà commencés par la coupe d'arbres malades et gênants le samedi 12 février pour solutionner ce problème



Cérémonie 11 Novembre 2021



Le jeudi 11 novembre 2021, la 103e commémoration de l'armistice de la guerre de 1914-1918 à eu lieu.

Une forte présence a donné un sens particulier aux liens qui nous unissent et accentue la portée que représentent ces commémorations. Nous remercions plus particulièrement l'association DDAY qui nous a fait l'honneur de sa présence elle a été saluée et très appréciée.

Mr le Maire Gautier Sauvage et Mr le Maire honoraire Patrick Fortier, ont déposé une gerbe de fleurs sur les monuments aux morts. Les habitants, les enfants des écoles et les élus ont pris part à ce bel hommage

En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'Armistice de 1918 signant la fin de la première guerre mondiale et de « la commémoration de la victoire et de la paix », la loi du 28 février 2012 étend l'hommage à tous les « morts pour la France » des conflits anciens ou actuels.

Tous les morts pour la France, qu'ils soient civils ou militaires, sont désormais honorés le 11 novembre. Monsieur le Maire a énoncé la liste des morts pour la France en 2021.

La cérémonie s'est clôturée par un verre de l'amitié au foyer rural.



CHANSONS à REACTIONS

Comme prévu, les habitués des concerts proposés par le Foyer Rural ont repris avec bonheur et en toute sécurité, la direction de la salle communale, pour se distraire et se retrouver. Dans un contexte sanitaire allégé, ce concert - programmé au printemps 2021 - a pu se dérouler ce samedi 13 Novembre 2021.

Chansons à Réactions c'est aujourd'hui un trio original de 3 compères: Initialement un duo d'amis et complices de longue date, avec **Isabelle Guillard et Damien Robillot**, auteurs compositeurs et interprètes, avant d'être rejoint par un contrebassiste local Laurent Varaine-Jarnac



De quoi se changer les idées avec des « chansons à réactions », engagées, drôles, surprenantes, belles et rebelles, et toujours ciseléesaux petits oignons!



Particulièrement réactifs à ce qui se passe là et maintenant, ces artistes observent notre monde et notre société actuelle en dénonçant ses ridicules, ses méchancetés ou ses beautés :



« Métro Boulot pas Dodo », « On a des soucis », « Avec des « si » », « A qui profite la peur? », « On se pose bien des questions », « Toujours plus », « les Américains »,... voici quelques uns des titres (évocateurs) de leur palmarès politiquement et musicalement incorrects



Concert BYG PEP



Le Comité des Fêtes de Luzancy a eu le plaisir de vous convier au concert de BYG PEP le samedi 4 décembre 2021.

En effet, après une première annulation le 19 juin en raison de la pluie, le groupe a enfin pu se produire dans notre village pour la plus grande joie des habitants de tous âges qui s'étaient réunis nombreux au foyer rural.



Les membres du Comité des fêtes ainsi que les membres du groupe BYGPEP avaient envie de « mettre des paillettes » dans notre village.

Et pour ce faire quoi de mieux qu'un thème féérique, c'est ainsi que fées, licornes et autres créatures fantastiques se sont réunis ce samedi 4 décembre 2021 jusque tard dans la nuit pour écouter chanter Pierre et notre jeune, mais tout aussi talentueuse, Médélise accompagnés des musiciens Yoann, Greg, Pierre-Emmanuel et Olivier, sans oublier Rudy à la technique.

Et comme toujours, rien ne peut se faire sans les proches, un grand merci à leurs épouses et amis ainsi qu'à leurs enfants pour leur soutien.



Concert BYG PEP

Les membres du groupe BYGPEP s'investissent énormément auprès de leurs villes par le biais de différentes actions, les Cultivores Fertois par exemple mais aussi en soutenant les plus jeunes en leur permettant par exemple de les accompagner sur scène lors de leur concerts.

N'hésitez pas à consulter le site Facebook des Cultivores Fertois afin de participer à leurs différentes manifestations sur la Ferté Sous Jouarre.

Un grand merci à Christophe, habitant de Luzancy, bénévole du Comité et ami des musiciens qui nous a fait l'immense plaisir de rejoindre le groupe pour quelques morceaux avec sa guitare.

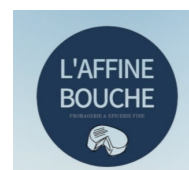
Cette soirée a réunis une centaine de personnes pour un concert Rock, dans le respect des règles sanitaires, les familles et groupe d'amis ont pu se réunir par table (plus ou moins longue) afin de profiter de ce moment convivial juste avant les nouvelles restrictions.



Et pour ce faire, tout le monde a pu déguster de délicieux plateaux de fromage et de charcuterie préparés par la fromagerie de la Ferté Sous Jouarre « L'Affine Bouche » accompagné d'une excellente bière du « Décapsuleur », avec qui le Comité collabore depuis plusieurs années lors de ces manifestations.

Nous remercions ces deux artisans d'avoir répondu présents pour cette soirée, avec comme toujours des produits de qualité.

Un grand merci également aux bénévoles du Comité des Fêtes pour leurs succulentes pâtisseries maison qui ont permis de finir cette soirée sur une note sucrée et sans qui cette soirée n'aurait pas pu se faire.



Noël à Luzancy



Pour la deuxième année consécutive, la pandémie et ses restrictions se sont invitées aux fêtes de fin d'année, face à toutes ces annulations, ces limitations, le conseil municipal a fait le choix d'apporter un maximum de joie dans notre village pour Noël dans le respect et la protection de tous.

Le but était de n'oublier personne : le CCAS a offert les traditionnels coffrets gourmands à nos anciens, le père Noël accompagné de ses lutins dont un doté de pouvoirs magiques a rendu visite à nos plus jeunes dans leurs classes, il a donc été décidé d'illuminer encore une fois notre village mais aussi les hameaux pour le bonheur de tous.

Ainsi la boîte aux lettres à destination du père Noël et les décorations achetées l'an passé ont retrouvé le chemin de la cour de la mairie, certaines nouvelles ont fait leur apparition comme l'habit de lumières du sapin, la banderole et les candélabres de la départementale, un nouveau partenariat signé avec la société Brézac nous a permis de louer les plus grosses décorations et donc cette année d'illuminer également les hameaux.

Monsieur le Maire a personnellement fait parvenir toutes les lettres des enfants déposées dans la boîte au pôle nord, et le père Noël y a répondu avec grand plaisir.



Colis des anciens



Une superbe boîte cadeau !

Et derrière son beau nœud rouge se trouvait un assortiment de mets gourmands et gourmands, salés et sucrés, des friandises, du vin ..., de quoi composer ou compléter un menu de fête digne de cette période. Bon appétit !

Rendez-vous était pris avec les bénévoles et les conseillers membres du CCAS, ce samedi 11 Décembre dès 9 heures, pour la distribution des colis de nos aînés.

Environ, 80 personnes âgées de plus de 70 ans ont répondu favorablement au courrier de la municipalité pour recevoir leur colis de Noël, spécialement choisi pour agrémenter leurs fêtes de fin d'année.



**Joyeux
Noël !**

Pendant que certains colis sont chargés dans les coffres des véhicules des bénévoles pour être distribués au domicile de nos Aînés, d'autres sont retirés directement en mairie par les administrés et remis en mains propres.



Noël des enfants



Que répondriez-vous si on vous demandait ce qu'a représenté NOEL pour vous ?

- Noël c'est une période de l'année !
- Noël c'est consacré à un moment à sa famille !
- Noël c'est un moment de partage !
- Noël c'est un événement religieux !
- Noël c'est une consommation effrénée !



Beaucoup pense que c'est surtout un moment réservé à la famille et une journée consacrée principalement aux enfants.

Et bien à Luzancy, cette année encore nous avons pu voir les étoiles briller dans les yeux des enfants lorsqu'ils ont vu arriver le Père Noël, précédé par un magicien qui leur a dévoilé quelques uns de ses tours de magie.

C'est une journée qui a été magique, pour les enfants mais également pour les lutins qui ont aidé le Père Noël dans la distribution de cadeaux et de chocolats. C'était drôle et touchant de voir les réactions de tous les enfants. Les tout petits ne bougeaient pas, on entendait à peine le son de leur voix, juste un hâchement de tête et des grands yeux écarquillés. Les plus grands ont été plus à l'aise avec le magicien et le Père Noël, jusqu'à essayer de piéger le magicien à ses propres tours



Concours illuminations de Noël



Cela fait plusieurs années que les Luzancéens illuminent notre village à la période des fêtes, la mairie a eu envie d'encourager et de participer à cet élan au-delà du renouvellement des illuminations de la mairie. Il a donc été décidé cette année d'organiser un

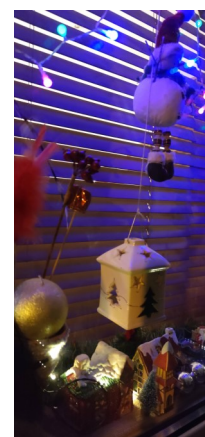
concours d'illumination de Noël.

Les promeneurs et les membres du jury ont pu admirer de magnifiques décors en se promenant à la tombée de la nuit dans le village, mais également en journée.

En effet, beaucoup d'entre vous ont fait preuves d'imagination et de créativité, nous avons pu admirer de magnifiques tableaux en guirlandes et structures illuminées, mais aussi de splendides peintures artisanales sur vitres, des compositions décoratives de toutes tailles et avec divers thèmes

Il y eut beaucoup d'inscriptions dans les deux catégories mais aussi beaucoup de magnifiques décors d'habitants non inscrits.

Nous tenons à tous vous remercier et vous féliciter pour cette magie que vous avez su apporter en ces périodes difficiles à notre communauté.



Concours illuminations de Noël

Un remerciement particulier à M et Mme Urbain pour le décor magnifique et gigantesque réalisé par leurs soins, devant leur maison. En effet, nous avons fait le choix d'exclure l'équipe municipale du concours mais cela ne les a pas empêché comme tous les ans de nous proposer un spectacle magnifique.

Il a été très difficile pour les membres du jury de désigner des gagnants au vu de toutes ces magnifiques réalisations, mais comme dans tous les concours il faut faire des choix.



Concours illuminations de Noël

Cette année le jury a été composé d'un adjoint, d'un conseiller municipal, d'un membre du bureau du foyer rural et d'un membre du bureau du comité des fêtes. Nos vainqueurs sont :

Pour la catégorie maison :

1^{ère} Mme Catanzaro pour l'élégance et l'harmonie de ces illuminations avec la structure du bâtiment,

2^{ème} M Legrand pour sa crèche fait main qui a fait le bonheur de ses voisins.

Pour la catégorie terrasse et balcon :

1^{ère} Mme Jacob pour son décor sur le thème de l'enfance,

2^{ème} Mme Bois pour ces décors artisanaux également sur le thème de l'enfance.



Un grand merci à tous pour ce bonheur partagé et à l'année prochaine pour un nouveau concours.

Assemblée Générale du comité des fêtes

Le vendredi 18 février 2022, le comité des fêtes a tenu son assemblée générale annuelle.

Nous avons fait le point sur les manifestations qui ont pu être réalisées sur l'année 2021 (annulation de Luz en Feu, brocante, Halloween et le concert des BYGPEP), cette année encore le bilan financier est positif.

Aucune subvention n'avait été demandée à la mairie en raison de l'année presque blanche de 2020.

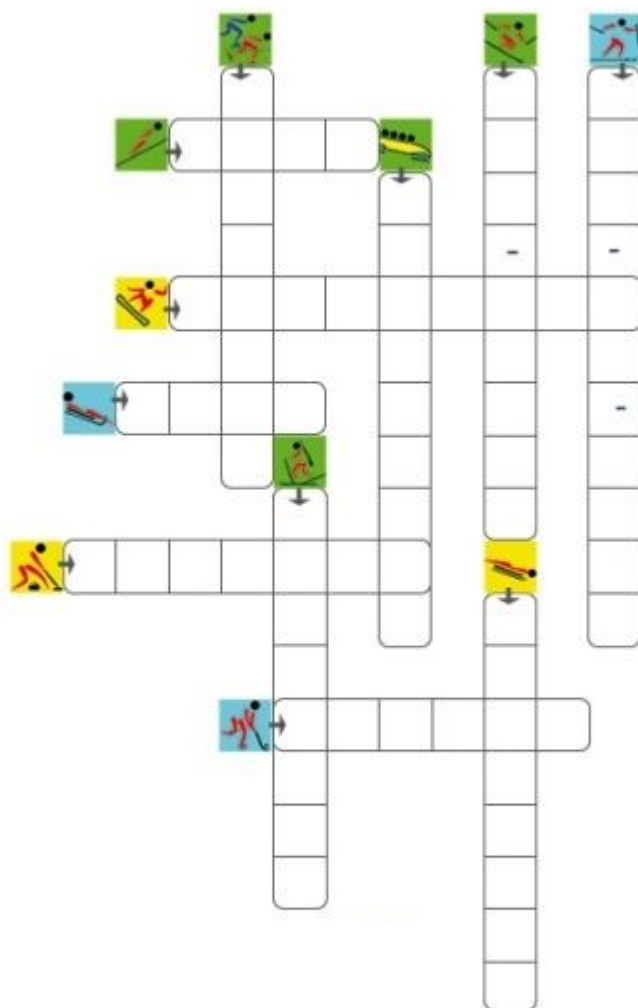
Le nouveau bureau a été élu, après le départ de Nicolas Derrien Laurie Chaudot et d'Angélique Plouin, Vicky Giraud et Sandrine Beauvois ont accueilli Krystia El Baz et Aurélie Derrien à leurs côtés pour faire vivre le comité des fêtes pour l'année 2022.

Vous retrouverez les projets pour cette année dans votre agenda.



Mots fléchés

Mots fléchés : des sports d'hiver aux JO



Mots perdus

Jeux Olympiques d'hiver

P A T I N A G E A R T I S T I Q U E H E
P P L W I A Y J Q I P B Z Z K N G I O U
U A T A N F R H W U I V V G I K E W C Q
F S T I I R J I L A M C Q P X S Y C K I
L S R I Y C A L T W S V L Q M O O N E T
C A N W N E É H S U S A B G C M S I Y S
S U J D M A L P P K É R F M B G T P S I
K T K I I O G E S N I I B I Q W U L U T
I À X F N N R E I M C N N B J L A A R R
D S I I Z G F B D Z O É O P N U S I G A
E K N E É M M A D E N L E R H G E K L I
F I D A W O C R B O V B A T D E Y S A K
O H N W C S Z X R F B I O L N I K C C S
N T C Z T X T D V R U A T B S E Q C E O
D R U F Q X I S E S S O B E S G C U S J
O A R W K Q Z D H E O T I Y S L C S E V
J Y L F U V D D P W N N J N Z S E V E N
I L I E S T D N O D N L A J Q S E I C D
P D N S Z T N A É G M O L A L S G E G Z
S N G M Z O A G N J W E A X X V P S N H

biathlon

bobsleigh

bosses

combiné alpin

combiné nordique

curling

descente

hockey sur glace

luge

patinage artistique

patinage de vitesse

saut à ski

sauts

ski alpin

ski artistique

ski de fond

ski nordique

slalom géant

slalom spécial

supergéant

Recettes

Recette des endives au jambon revisitée.

L'endive cuite à la vapeur que l'on retrouve dans la recette des endives au jambon ne plait pas forcément à tout le monde. Petits mes enfants n'aimaient pas ça. Alors j'ai adapté ce plat. Ma recette est la suivante :

Les ingrédients :

- endives environ 2 belles endives par personne
- jambon blanc et jambon cru (ou autre selon les goûts comme du jambon de poulet) pour la quantité je compte pour 4 personnes : 6 tranches de jambon blanc et 3 tranches de jambon cru, un citron jaune.
- pour la sauce béchamel : 50 gr de beurre, 50 gr de farine, 50 cl de lait, sel, poivre, muscade rapée (si vous aimez le goût de cet épice) 100 gr de gruyère ou emmental rapé.

1/ Laver les endives les couper en morceaux et les faire cuire dans une sauteuse après avoir fait dorer un oignon. Cuisson à feu doux pendant laquelle vous pouvez ajouter un peu de jus de citron. saler et poivrer. Réserver hors du feu en fin de cuisson. Eventuellement égouttez-les si elles ont trop d'eau de cuisson.

2/ Pour la sauce béchamel : faire fondre le beurre dans une casserole. Verser la farine en mélangeant sans cesse avec un fouet. Ajouter le lait tout en remuant pour éviter la formation de grumeaux et continuer la cuisson sur feu doux. Laisser épaissir la sauce puis ajouter la muscade, le sel (mais pas trop car le jambon cru va déjà saler votre plat) et poivrez. Ajouter la moitié du fromage.

3/ Passer au montage : dans un plat à gratin mettre une couche d'endives, une couche de jambon blanc et de jambon cru que vous aurez coupé en gros morceaux, recouvrez de la sauce béchamel et du reste de fromage rapé. Faire cuire à four chaud environ 15 minutes à 200 °.



Recettes

Recette de pâte à crêpes classique.

500g de farine, 150g de sucre, 10g de sel, 1l de lait, 3 à 4 œufs en fonction du calibre et 50g de beurre fondu.

Vous pouvez tamiser la farine afin de limiter les grumeaux.

Mélanger la farine, le sucre, le sel, faire un puits. Y déposer les œufs entiers, le beurre.

Mélanger délicatement au fouet en ajoutant au fur et à mesure le lait, le mélange devra être de plus en plus énergique.

En fonction de vos préférences, vous pouvez rajouter de la vanille, de la fleur d'oranger ou de la bière, dans ce dernier cas pensez à diminuer la quantité de lait.

La pâte obtenue doit avoir une consistance liquide légèrement épaisse.

Laisser reposer minimum 1 heure.

Petite astuce si vous avez des grumeaux, vous pouvez passer la pâte aux chinois (tamis), et mélanger la farine restante dans la pâte aux travers du chinois, le but étant de bien incorporer toute la farine, sinon la pâte sera trop liquide.



Recette de la pâte à crêpes aux pommes.

500g de farine, 2 pincées de sel, entre 500cl et 1l de lait, 5 ou 6 œufs en fonction du calibre, 50g de beurre fondu, 1cc de levure chimique, 600g de compote.

Si vous désirez surprendre vos convives, vous pouvez également leur faire des crêpes à la compote de pomme, vous pouvez utiliser de la compote déjà prête mais le goût ressortira plus avec une compote maison.

Pour cela faire épluchez quelques pommes, ôtez le cœur et les pépins, couper les pommes en dés, les faire cuire avec de l'eau (1 verre) et du sucre (120g), vous pouvez rajouter de la vanille. Passez les pommes au mixeur si besoin.

Le principe reste le même, mélanger la farine, le sel et la levure chimique, faire un puit y ajouter les œufs, le beurre, et la compote, mélanger puis incorporez le lait, en fonction de l'épaisseur de votre compote vous devrez ajuster la quantité de lait, la pâte doit avoir une consistance liquide mais légèrement épaisse, si elle est trop épaisse, vous ferez des pancakes et si elle est trop liquide

N'oubliez pas qu'en reposant, la pâte va légèrement s'épaissir, et si elle est trop épaisse vous pourrez rajouter du lait.

Recette de galettes de blé noir.

500g de farine de blé noir sarrasin, 2 œufs, 1l d'eau froide (de source de préférence), 3càs d'huile ou de beurre fondu, 2càs de farine de froment, 1cc de sel, 25cl de cidre.

Mélanger les 2 farines et le sel, faire un puits, y déposer les œufs. Mélanger au fouet doucement, incorporez doucement en filet l'eau sans cesser de mélanger. Ajouter le cidre et mélanger.

Couvrir d'un linge et laisser reposer 4h à température ou une nuit au frais.

Ajouter l'huile ou le beurre juste avant la cuisson.



A vos agendas

Le vendredi 11 mars 20h30 assemblée générale du Foyer Rural



Le Comité des Fêtes vous propose un après midi jeux de sociétés avec la présence de Maud du groupe Oika Oika qui sera là pour vous faire une démonstration de jeux. Venez également avec vos jeux préférés

Sur place goûter, boissons et possibilité de commander des jeux.

Au printemps reprise des luz'anciennes.
Exposition de voitures de collection au Parc de Luzancy



En association avec plusieurs mairies, Saint Colomban en Brie fête la Saint Patrick.

Le patrimoine et bâtiments municipaux se parent de vert.

Randonnées proposées samedi 19 Mars, 14h30 :

Ussy-Jouarre

La Ferté sous Jouarre-Nanteuil

Inscription et renseignement sur :
saintcolombanenbrie@gmail.com

Le Foyer rural vous propose une soirée sous le signe de l'humour et la magie avec Cyril Ayrau.

Avec son personnage véritablement attachant, Cyril Ayrau, illusionniste, mêle son rôle de magicien célibataire et l'improvisation de son nouveau rôle de papa à travers une magie théâtralisée.

Durant plus d'une heure vous découvrirez un spectacle passionnant où l'amour et la paternité sont mis à l'honneur. Confidences, c'est le spectacle interactif à partager en famille dès 6 ans. Les effets de magie comme le texte sont choisis pour que tous les publics y trouvent quelque chose pour rire ou rêver.

Inscription et renseignement sur :

foyer.rural.luzancy@gmail.com ou au 01 60 23 52 10

Tarif adultes 10€ / enfants (-12 ans) 5€



-- Bibliothèque --

-- Bibliothèque du Foyer Rural – Nouveaux livres --

Tous ces livres ont été choisis par les abonnés.



- **La traversée des temps :**
La porte du ciel - (Tome 2):
Eric Emmanuel Schmitt - Roman
- **Les promesses :**
Jean Christophe GRANGE - Policier
- **L'espion des Tuileries - (Tome 4) :**
Jean Christophe PORTES- Roman policier historique
- **Inestimable :**
Zygmunt MILOSZEWSKI - Policier
- **L'inconnu de la poste:**
Florence AUBENAS - Roman
- **Une certaine raison de vivre :**
Philippe TORRETON - Roman

- **La carte postale :**
Anne BEREST - Roman
- **La trahison des Jacobins :**
Jean Christophe PORTES - Policier historique
- **L'inconnue de la Seine :**
Guillaume MUSSO - Policier



Vous souhaitez bénéficier de la bibliothèque?
Une adhésion de 10 € par famille est nécessaire.

Le passe sanitaire reste obligatoire ainsi que le port du masque

Contact: Présidente
Nicole CHARLET
01 60 23 52 10

Présentation de la société F.C.D.S.B

Après vous avoir présenté le Fournil de Luzancy, le Bar le Dauphin, nous souhaitons dans ce nouveau numéro de notre journal mettre la lumière sur l'entreprise de Monsieur DOS SANTOS.

Il est important pour la municipalité de faire travailler, autant que possible, les entreprises et artisans de notre commune.

C'est ainsi que monsieur DOS SANTOS François est en charge depuis le mois de septembre dernier du nettoyage de l'ensemble des vitres des bâtiments de la commune, toutes les salles de classe, la mairie, la bibliothèque et le foyer rural.

L'entreprise de Monsieur François DOS SANTOS créée en novembre 2019 et dont le siège social est sur Luzancy, relève de l'activité « nettoyage courant des bâtiments ». Il travaille seul et fait un travail de grande qualité, il a le secret de rendre vos vitrages comme neufs et il sait se rendre rapidement disponible. Il peut intervenir même sur les vitres ou fenêtres de toit qui sont difficiles d'accès, sur les vérandas pas toujours faciles à nettoyer. Mais également pour le lessivage de murs et plafonds, le décapage de sol et des mises en cire, et pour du nettoyage haute pression.

Alors que vous soyez un professionnel ou un particulier, n'hésitez pas à le contacter.



Calendrier des jours de collecte

CANICULE : Attention les collectes peuvent démarrer plus tôt ou plus tard en cas de forte chaleur.
Merci de sortir votre bac la veille au soir.

Consultez LES CONSIGNES DE TRI sur www.covaltri77.fr

Téléchargez l'application **Guide de Tri**

COMPACTEZ VOS DÉCHETS POUR GAGNER DE LA PLACE

Déposez vos emballages en VRAC et bien VIDÉS

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE SE RECYCLENT

Les emballages en plastique (polystyrènes, bidons, pots, etc), les emballages en métal (aérosols, les gourdes, etc), les cartons et les briques alimentaires, les papiers

LES SACS POUBELLES SONT INTERDITS !

Commune de LUZANCY

Avril		Mai		Juin	
1 V		1 D		1 M	
2 S		2 L		2 J	
3 D		3 M		3 V	22
4 L		4 M		4 S	
5 M		5 J	18	5 D	
6 M		6 V		6 L	
7 J	14	7 S		7 M	
8 V		8 D		8 M	
9 S		9 L		9 J	23
10 D		10 M		10 V	
11 L		11 M		11 S	
12 M		12 J	19	12 D	
13 M		13 V		13 L	
14 J		14 S		14 M	
15 V	15	15 D		15 M	
16 S		16 L		16 J	24
17 D		17 M		17 V	
18 L		18 M	20	18 S	
19 M		19 J		19 D	
20 M		20 V		20 L	
21 J	16	21 S		21 M	
22 V		22 D		22 M	
23 S		23 L		23 J	25
24 D		24 M		24 V	
25 L		25 M		25 S	
26 M		26 J	21	26 D	
27 M		27 V		27 L	
28 J	17	28 S		28 M	
29 V		29 D		29 M	
30 S		30 L		30 J	26
		31 M			

ORDURES MÉNAGÈRES
CHAQUE JEUDI
matin

LES RECYCLABLES
LUNDI en semaine
PARCE matin

VÉGÉTAUX
CHAQUE VENDREDI
après-midi

UN BAC VÉGÉTAUX PAR FOYER

TONTES > TAILLES > FEUILLES

DU 1^{ER} AVRIL AU 30 NOVEMBRE, ce bac sera ramassé 1 fois par semaine à l'emplacement habituel.

Couvercle fermé.
Vrac à côté du bac interdit.
Pas de branche de plus de 80cm de long et 5cm de diamètre.

POT DE FLEUR ET TERRE INTERDITS

Pensez au compostage !

Inscriptions en maternelle



INSCRIPTIONS EN MATERNELLE des ENFANTS nés en 2019 pour l'année scolaire 2022/2023

1) Vous devez d'abord réaliser une préinscription en mairie afin de justifier de votre domiciliation :
vous présenter aux horaires d'ouverture avec un justificatif de domicile et le livret de famille ou envoyer un mail avec ces pièces à l'adresse suivante : secretariat@mairieluzancy.fr et un récépissé vous sera remis.

2) Vous vous adressez ensuite à l'école, munis obligatoirement:

- de ce récépissé de pré-inscription
- d'un certificat médical attestant que LES VACCINS SONT A JOUR ou d'une photocopie des vaccins ,
- d'une photocopie du livret de famille.

Soit, TOUS LES JEUDIS des mois de MARS et d'AVRIL (hors vacances scolaires) en journée.

Soit, pour les autres jours (MARS et AVRIL), en fin d'après-midi et sur rendez-vous uniquement en appelant au 01- 60- 23 -67 -67

Urbanisme

ERRATUM dans notre dernier numéro (été-automne 2021) : il faut noter que le recours à un architecte est obligatoire lorsque la surface hors œuvre nette de la construction excède 150 m² et non 170 m² comme indiqué.

NOUVEAUTE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022 toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, permis de démolir, certificat d'urbanisme, etc) peuvent être adressées à la mairie sous forme électronique, pour une démarche simplifiée et sans frais. Vous choisissez le formulaire adapté à votre demande sur le site du gouvernement (service-public.fr)

Une démarche plus économique, moins de frais de reprographie des documents en plusieurs exemplaires, ou d'affranchissements, et une démarche plus écologique.

Une amélioration de la qualité des dossiers transmis, avec la suppression des étapes de ressaisie (sources d'erreur), une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces.

Le dépôt en ligne est un nouveau service, mais n'est pas une obligation pour celles et ceux qui préfèrent la version papier, sachez **qu'un seul exemplaire est suffisant** lors du dépôt ou de l'expédition en Mairie.

Adresse mail : secretariat@mairieluzancy.fr pour le dépôt de votre dossier.

Recensement à Luzancy



Le recensement de notre commune est maintenant terminé.

Le taux de participation a atteint plus de 94 %.

Les presque 500 logements que compte notre commune, répartis sur 450 adresses (compté-tenu des adresses collectives), ont pu être recensés dans la période du 20/01 au 19/02.

Dans l'attente des résultats officiels qui nous seront communiqués en fin d'année 2022 par l'INSEE après analyse des questionnaires, nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer :

- Une participation croissante de la réponse interne (plus de 65 %, soit 285 logements)
- Un tiers de la population (plus de 130 logements) a eu recours au questionnaire papier,
- Les logements actuellement vacants et les résidences secondaires ont été évalués à 50.
- Seuls 30 foyers n'ont pu être enquêtés (6% de la population) soit par impossibilité d'être joints pour la remise et/ou le retrait des documents papier, soit par refus de la collecte. Les adresses concernées sont transmises à l'INSEE car la participation de chacun au recensement est essentielle : elle est rendue obligatoire par la loi, même si répondre au recensement est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Le recensement détermine **la population légale** ; A Luzancy, elle était de 1160 habitants en 2018, 1146 en 2013 et 1046 en 2008. Les chiffres pour 2022 seront diffusés en fin d'année civile.

Un grand remerciement à nos agents recenseurs Agnès BEAUVOIS et Christian SEURON, pour leur investissement et leur bonne humeur, tout au long de cette collecte.



Assistantes maternelles

Assistantes maternelles agréées résidant sur la commune de Luzancy:

Madame ACHOUR Christelle	5 quater rue du 103è R.I.	06.47.71.49.51
Madame DELAMOTTE Christine	32 allée Corot	01.60.23.77.89
Madame JACOB Vanessa	3 rue du 103ème R.I.	01.75.17.63.50
Madame KOUTOUAN Armande	17 rue de Marne	01.60.01.15.43
Madame MESSMER Catherine	40 rue des Jardinets	01.60.23.51.64
Madame PETROWICHE Magalie	8 bis rue de Marne	06.28.08.55.15
Madame PINTO Stéphanie	9 bis rue Bellevue	01.60.44.05.39

Etat Civil



NAISSANCE:

- 8 Août 2021 : Leïla ROUILLI
- 12 Août 2021 : Emma, Vathsana FAGOT
- 22 Août 2021 : Lola, Yasmine, Jeanine MOSER
- 20 Septembre 2021 : Julia, Mia NOUTARY
- 15 Octobre 2021 : Isaïah BEN FARAH
- 23 Octobre 2021 : Luana, Bénaya, Huguéttitia OTTO
- 11 Novembre 2021 : Nathanaël CHEVRON BAHRI
- 15 décembre 2021 : Rosaline, Raya SOKHOL
- 5 Janvier 2022 : Eva, Marie, Louise CALVEZ



MARIAGE:

- Noces d'or de Mr et Mme Leck

Renseignements et adresses utiles

Gendarmerie :	01.60.22.01.19
Pompiers :	01.60.24.22.90 ou le 18
Police secours :	17
SAMU :	01.64.39.01.70 ou le 15
Centre Anti-Poison :	01.40.37.04.04 (Paris)
Hôpital de MEAUX :	01.64.35.38.38
Hôpital de REIMS :	03.26.78.79.20
Hôpital de COULOMMIERS :	01.64.65.37.00
Infirmières à SAACY :	01.60.23.72.19

Les pharmacies du secteur:

GOETZ/PRIEUR :	7 rue chef de ville, Saâcy sur Marne	01.60.23.60.20
Du FAUBOURG :	18 rue du faubourg, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.43
De CONDE :	85 rue de Condé, La Ferté/Jouarre	01.60.22.92.80
Des PELLETIERES :	18 rue des Pelletiers, La Ferté/Jouarre	01.60.22.00.44
ESMIEU :	1 place de l'Hotel de Ville, La Ferté/Jouarre	01.60.22.01.01
RIBOULOT :	23 Grand Place, Jouarre	01.60.22.06.04
POISSON-LEMAITRE :	15 rue Poincaré, St Jean les deux Jumeaux	01.64.35.98.45

En dehors des heures d'ouverture, s'adresser au commissariat de police de Meaux : 46, Place de l'Europe ou au 01.60.23.32.17

Les dimanches et jours fériés, une pharmacie de garde sera ouverte à Meaux.

Les ambulances du secteur:

Ambulances Fertoises :	28 bis rue de Jouarre, Jouarre	01.60.22.03.45
Azur Ambulances :	17 rue de Chamigny, La Ferté/Jouarre	06.70.50.02.74
Ambulances Favier :	45 place Delahaye, Charly sur Marne	03.23.82.04.56

E.D.F. - G.D.F. Infos - Conseils - Services : S . N . C . F . : 0 8 9 1 . 3 6 2 . 0 2 0
0810.772.477 **Marne et Morin : 01.60.22.43.57**
E.D.F. Dépannage : 0810.333.277 Presbytère de Saacy : 01.60.23.60.55
Gaz dépannage : 0810.433.077

Renseignements et adresses utiles (suite)

LA MAIRIE :

Lundi de 8h30 à 11h30
Mardi de 8h30 à 11h30
Jeudi de 8h30 à 11h30
Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h



La Mairie
7 rue de la mairie
Tel 01.60.23.61.57
secretariat@mairieluzancy.fr



POSTE :

Lundi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h



La Poste
2 rue des jardinets
Tel. 01.60.23.77.18

LA BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 15h à 16h
Jeudi de 18h à 19h
ou sur rendez-vous au 01.60.23.52.10
Affichage des permanences :
à la bibliothèque, au foyer et à la Mairie.



La Bibliothèque
Rue de la mairie
Tel 01.64.35.99.87

LA DECHETERIE : Commune de SAACY SUR MARNE

Lundi, mercredi: 10h-12h, 14h-18h (17h en hiver)
Mardi: 14h-18h (17h en hiver)
Vendredi, dimanche: 9h-12h
Samedi: 9h-12h, 14h-18h (17h en hiver)



La Déchèterie
Les Courturelles
Tel: 01.60.44.40.03

MECA'DOM 77 "Mécanique à Domicile" TP – AGRICOLE – PL Tél : 06 86 64 04 84	BEAUVOIS JOCELYN EURL PLOMBERIE CHAUFFAGE CARRELAGE 01.60.23.51.18 eurl-beau.jo@wanadoo.fr 28 rue Alexandre Bouché 77138 LUZANCY Siret : 44024110700026
JPH EVENT Son - Lumière - Vidéo Podium - Piste de danse 06 08 06 88 87 Site : www.jph-event.fr 34 rue des jardinets Mail : jph-event@orange.fr 77138 Luzancy Siret : 529 570 327 00013	Antiquaire - Brocanteur <i>Achats / Ventes d'objets, meubles, pendules, miroirs, ...</i> VENANT Nicolas 06.86.25.04.31 - 09.51.10.12.85 labrocantedenicolas@orange.fr 57 rue du Gal Leclerc - débarras de maison - 77138 LUZANCY
 Charles Bois Menuisier Mobilier Aménagement Décoration Création Ergonomie Accessoires Jouets & jeux 06.63.84.70.58 / charlesbois.wixsite.com/luzancy	Alicia Renou Maître Reiki Praticienne NeurOptimal® www.osez-vous-maintenant.com 06-89-44-84-60 aliciarenou.reiki77@gmail.com
FCDSS NETTOYAGE DE VITRES 100% Lustrage - Nettoyage professionnel de vitres à l'eau et sans produits chimiques agressifs DEMANDEZ VOTRE DEVIS GRATUIT  TEL: 07-81-50-61-87	 L'atelier de sandra Coiffure à domicile 0642032889
 LE DAUPHIN Mr. DUCH Dominique 23, rue du Général Leclerc 77138 LUZANCY Bar-Tahac-Journaux Téléphone – Fax 01 60 23 51 10 <i>Fermé le mercredi</i>	
 s.a.r.l. MEDAC Fournitures et Pose de menuiserie PVC Mr De Oliveira 06 07 26 91 09 - 06 27 89 00 18 45, rue des Jardinets - 77138 LUZANCY Tél/Fax : 01 60 23 71 99 - Email : medac@orange.fr	Imprimerie du Faubourg Sylvie LAPLANCHE 28, rue du Faubourg - 77260 LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE Tél : 01 60 22 01 74 Fax : 01 60 22 97 50 - E-mail : imprim.faubourg@wanadoo.fr <i>Pour tous vos travaux commerciaux et publicitaires</i> - Flyers - Affiches - Têtes de lettre - Factures - Brochures - Calendriers - Cartes de visite - Invitations - Dépliants - Reliures - Tampons - Laser couleur - Faire-Parts - Carnets - Étiquettes - Plastification - Enveloppes Entreprises - Commerçants - Artisans - Associations - Collectivités - Particuliers

Ne Pas Jeter sur la voie publique